

REGLEMENT CRITERIUMS DOUBLES AINEES/VETERANS : SAISON 2026-2027

- 1) Les critères sont placés sous l'autorité exclusive de la Commission provinciale namuroise des vétérans.
- 2) La compétition se déroule **le dimanche 28 février 2027 à Temploux** dès 9h00 (présence dès 8h30), elle sera disputée en « poule » pour les diverses catégories Aînées et Vétérans sauf pour les catégories mixtes qui pourront se disputer en élimination directe (néanmoins des poules sont souvent constituées). Des catégories Aînées et Vétérans seront regroupées s'il n'y a pas un nombre suffisant d'inscriptions dans certaines catégories.
- 3) L'épreuve se joue uniquement AVEC handicap soit en trois sets gagnants, soit en deux sets gagnants (suivant le nombre d'inscriptions) : les sets sont terminés à 11 points (point de la « mort » appliqué ...).
- 4) Une grille spéciale « handicap » est composée par la C.P.N.V. pour les épreuves « mixtes ». N.B. : La grille handicap provinciale de la saison en cours sera d'application pour les séries vétérans, la grille C.P.N.V. sera d'application pour les séries aînées. L'handicap est enregistré dès le début du set, les sets se terminant lorsque la première équipe a marqué 11 points (il n'y a donc pas 2 points d'écart lorsqu'il y a égalité à 10 points partout dans un set).
- 5) Les « poules » sont constituées suivant le principe des forces (règlement Aile francophone de la FRBTT) en fonction des équipes inscrites. Le même principe est retenu pour le tableau par élimination directe éventuelle en catégorie(s) mixte(s).
- 6) L'ordre des rencontres en « poule » est déterminé suivant la grille officielle de la province de Namur (A.F.) appliquée aux critères « simples » : les équipes d'un même club devant néanmoins s'affronter si possible en début de compétition en fonction de l'ordre des tours repris à cette grille.
- 7) En cas d'ex-aequo les résultats entre ces équipes est (sont) prépondérant(s). Le départage se fait d'abord sur la (les) victoire(s) entre elles, si une 1ère égalité sur le quotient (rapport en gain et perte) des matches, si une 2ème égalité sur le quotient des sets, si une 3ème égalité sur le quotient des points. Si une égalité parfaite subsiste toujours c'est l'équipe la plus âgée qui est déclarée victorieuse.
- 8) Un abandon en cours de compétition entraîne l'annulation de TOUS les résultats acquis au moment/au stade de cet abandon (en « poule ») : la Commission prendra acte de ce fait lors de sa plus proche réunion et prendra les sanctions éventuelles (extension possible auprès du C.P.N.).
- 9) La composition des équipes est totalement libre, des joueurs/joueuses de clubs différents peuvent s'associer sans aucune restriction.
- 10) Des prix/trophées récompenseront AU MOINS les vainqueurs des diverses catégories.
- 11) Les différents résultats des critères sont repris pour le CHALLENGE DANDROY-SPORTS de la saison en cours, suivant la cotation reprise au règlement ad-hoc (repris au bulletin amical namurois vétérans).
- 12) Toute décision pour un cas non repris au présent règlement sera prise par le(s) délégué(s) de la Commission sur place, éventuellement par le juge-arbitre désigné.
- 13) Un droit d'inscription de 3,00 euros sera perçu par « catégorie » Aînée et Vétéran pour chaque participant pour le C.P.N. et 2,00 euros pour chaque participant dans les catégories « mixtes » pour le CPNV.

14) Les participant(e)s NE SONT PLUS qualifiés pour les championnats de Belgique des doubles : seuls les championnats provinciaux sont pris en compte dorénavant.

15) Les challenges « Albert PLATTON » et « Jacques BARTHELEMY » récompensent les lauréats de cette journée. Ces challenges ne seront attribués qu'aux lauréats PRESENTS lors de la cérémonie de remise de prix.

Au nom de la Commission

N° : GB26-27-C010

Christophe Coryn

Président CPNV.